

Formation Chef de service de Sécurité Incendie Et d'Assistance à Personnes SSIAP 3

1. Objectif pédagogique

- ✓ De manager un service de sécurité
- ✓ De conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- ✓ De porter assistance à personnes au sein des établissements ou ils exercent
- ✓ D'effectuer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service)

2. Personnel concerné

- ✓ Etre titulaire du diplôme de niveau 4
- ✓ Ou être titulaire du SSIAP 2 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : SST ou PSE 1, en cours de validité

3. Méthode pédagogique

- ✓ Enseignement théorique progressif, alterné d'études de cas et de mises en situation

4. Matériel

- ✓ Vidéo projecteur - Equipement divers de mise en situation - Plans et accessoires - Support de cours comprenant tous les modules étudiés remis à chaque stagiaire - Système de sécurité incendie « SSI » etc...- Kit boîtier quizz SSIAP 3 - Livret de formation SSIAP 3 - différents ouvrages relatifs à la réglementation incendie

5. Intervenant

- ✓ Formateur titulaire du PRV2, AP 2, SSIAP3

6. Nombre de participants

- ✓ 8 personnes maximum.

7. Référence réglementaire

- ✓ Arrêté Ministériel du 2 mai 2005 modifié

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



8. Validation de la formation

- ✓ Examen théorique et pratique devant jury visant l'obtention du diplôme de chef de service de Sécurité Incendie et d'Assistances à personnes (SSIAP 3)

9. Modalités d'évaluation et validation de la formation

- ✓ Exercices de mise en situation
- ✓ Evaluations formatives
- ✓ Test final QCM et évaluation pratique

10. Nom du responsable pédagogique

- ✓ Mr Michael VIGNERON : contact@adems-sud.com

11. Délais d'accès à la formation et date des sessions

- ✓ Sous réserve d'un dossier complet : 15 jours

12. Durée

- ✓ 216 heures + examen

13. Lieu

- ✓ Dans notre centre de formation

14. Programme

14.1 Le feu et ses conséquences (12h)

- ✓ Ecllosion et développement
- ✓ Fumée et ses dangers
- ✓ Propagation du feu : convection, conduction, rayonnement
- ✓ Conduite à tenir face à un local enfumé sans mise ne danger pour l'intervenant
- ✓ Théorie du feu (classes de feux, causes...)
- ✓ Comportement au feu (réaction et résistance au feu)
 - La résistance au feu des éléments de construction
 - La réaction au feu des matériaux d'aménagement
 - Les critères de classement

ADEMS
VOUS OFFRE 1 SEMAINE DE REVISION
SSIAP 2 –
AVANT VOTRE FORMATION SSIAP 3

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Protection individuelle
- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- **Mise en pratique** : exercices pratiques d'extinction (extincteurs RIA)

14.2 Sécurité Incendie et les bâtiments (60h)

- ✓ Typologies et structure des bâtiments. Analyses de plans
- ✓ Les différents matériaux de construction
- ✓ Etudes de plans
- ✓ Les différents plans
- ✓ La notion de volume
- ✓ Connaitre et utiliser les échelles de représentation des plans
- ✓ Concordance entre plan, coupe et façade
- ✓ Savoir se déplacer dans un niveau et entre les niveaux
- ✓ Nature des plans figurant dans un dossier
- ✓ **Mise en pratique** : exercices de lecture de plans, outils d'analyses, recherche d'anomalies et description du projet
- ✓ Le CLICDVCREM
- ✓ **Mise en pratique** : exercices de détermination des contraintes réglementaires

14.3 Règlementation incendie (70h)

- ✓ Classement des établissements,
- ✓ Implantation (accessibilité des secours et isolement par rapport au tiers). Construction (distribution intérieure, stabilité au feu et isolement interne des locaux). Dégagement (principe, calcul, particularités).
- ✓ Les limitations, les organes de sécurité). Les limitations calorifiques imposées à l'exploitant.
- ✓ Les contrôles réglementaires.
- ✓ Les moyens de secours et exercices de gestion d'une alarme. Installations de sécurité et visites. Accessibilité aux handicapés et étude de cas.

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



- ✓ Installations techniques (les interdictions, limitations, les organes de sécurité)
- ✓ Désenfumage (objectifs, obligations, principes)
- ✓ Les contrôles réglementaires
- ✓ **Mise en pratique** : Etudes de cas
- ✓ Organisation générales de la réglementation
 - Contenu général des textes
 - Hiérarchie des textes
 - Présentation des liaisons entre les textes
- ✓ Moyens de secours
- ✓ Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)
- ✓ Moyens d'alerte des secours
- ✓ Fonctionnement de service de sécurité d'un site
- ✓ Organisation d'un PC sécurité
- ✓ Les commissions d'accessibilité
- ✓ Les réglementations générales
- ✓ Autorisation de travaux
- ✓ **Mise en pratique**

14.4 Gestion des risques (22h)

- ✓ Analyse des risques
- ✓ Situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels.
- ✓ Suivi et le bon achèvement des travaux.
- ✓ Etude des documents et projet
- ✓ Rédaction d'un plan directeur
- ✓ Organisation des réunions préliminaires
- ✓ Prévoir la réception par la commission de sécurité compétente
- ✓ Documents administratifs.

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



- ✓ Mise en service
- ✓ Les obligations en matière d'affichage
- ✓ Le permis feu (GN 13)
- ✓ Suivi et planification des contrôles réglementaires
- ✓ Elaboration des consignes temporaires
- ✓ Rédaction d'un plan de prévention simplifié
- ✓ **Etudes de cas pratiques.**

14.5 Conseil au chef d'établissement (6h)

- ✓ Comptes rendu et exercices de rédaction.
- ✓ Veille réglementaire.
- ✓ Registre de sécurité
- ✓ But des rapports (importance et nécessité)
- ✓ Contenu et le style du compte-rendu
- ✓ Connaissance des différents supports de mise à jour
- ✓ Archivage des documents
- ✓ **Mise en pratique** : exercice d'application de compte rendu écrit, oral et rédaction d'un rapport d'incident

14.6 Les commissions de sécurité (12h)

- ✓ La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles
- ✓ Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité
- ✓ Documents à transmettre ou tenir à disposition
- ✓ Composition et contenu du registre de sécurité
- ✓ Contrôle du registre de sécurité
- ✓ Archivage des documents et rapports

14.7 Management de l'équipe de sécurité (26h)

- ✓ Gestion du personnel et des moyens de service.

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



- ✓ Notions de droit du travail
- ✓ Simulation d'entretien et de conduite de réunion.
- ✓ Assurer une autorité dynamique
- ✓ Le Code du Travail applicable aux salariés
 - Le contrat de travail
 - Le contrat de travail à durée déterminée et indéterminée
 - L'accident du travailleur
 - L'accident de trajet
 - Les maladies professionnelles
 - L'attestation de salaire
 - La déclaration d'accident du travailleur
 - Les institutions représentatives du personnel
- ✓ La convention collective de branche
- ✓ **Mise en pratique** : étude de cas
- ✓ Procédures et consignes
- ✓ Connaitre sa hiérarchie et ses collaborateurs
- ✓ Savoir s'adapter aux situations

14.8 Budget du service sécurité (8h)

- ✓ Réalisation des budgets
 - Suivi du budget
 - Budget prévisionnel
 - Budget d'exécution
 - Plan du budget
- ✓ Achats. Contrats de maintenance des installations de sécurité.
- ✓ L'appel d'offres général, restreint
- ✓ Cahiers des charges contractuelles ou d'exécution

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com





adems

Académie de Développement
et de l'Enseignement
des Métiers de la Sécurité

✓ Aspects juridiques

- Les contrats avec obligations de moyens
- Les contrats avec obligation de résultat
- différents types de contrats

14.9 Synthèse et bilan de formation

- ✓ 2h30 de cas pratique
- ✓ 30 minutes en QCM
- ✓ 30 minutes en oral avec jury

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com

